

# CHEQUES DE JEUNER LE DIMANCHE

**Vous avez le droit de manger ...  
... même le dimanche !**

La CFTC a fait en sorte que votre droit de venir travailler ou non le dimanche soit respecté.

Aujourd'hui, on nous annonce que nous ne pouvons pas utiliser nos chèques déjeuner les dimanches et jours fériés, parce que ce n'est pas inscrit dessus !

Nous intimons à la Direction que le bon droit soit rétabli.

Si nous travaillons un jour férié ou un dimanche, il est impératif que l'entreprise nous permette d'utiliser nos chèques déjeuner pour nous restaurer.



Renseignez-vous...



: [WWW.CFTCOPTICAL.COM](http://WWW.CFTCOPTICAL.COM)

Posez vos questions...



: [section.cftc.gvf@free.fr](mailto:section.cftc.gvf@free.fr)



Laurent (GO) **06.60.06.58.19**  
Nora (GdO) **06.12.79.04.87**  
Yannick (Nouan) **06.81.66.20.04**  
Thierry (Siège) **06.49.80.51.76**